

C. — LES ÉCHANGES EXTÉRIEURS

L'ÉVOLUTION DES IMPORTATIONS FRANÇAISES AU MAROC

La France et l'Algérie ont toujours tenu la première place dans le commerce extérieur du Protectorat, tant aux importations qu'aux exportations. En 1938, les premières forment 36,1 % du total des entrées (contre 32,41 % en 1937) et les secondes 57 % du total des sorties, pourcentage égal à celui de 1937.

La valeur des importations françaises et algériennes est en augmentation de 195.478.000 francs par rapport à l'année précédente. Celle des exportations marocaines vers la France et l'Algérie s'est également accrue de 203.067.000 francs d'une année à l'autre.

La balance commerciale franco-marocaine présente, en faveur du Maroc, un excédent légèrement supérieur à celui de 1937 : 86.630.000 francs au lieu de 74.047.000 francs. Le pourcentage qui exprime le rapport des importations aux exportations est passé de 113,75 % en 1937 à 111,25 % en 1938, ce qui, du point de vue métropolitain, marque une amélioration.

C'est en 1936 pour la première fois que les statistiques chérifiennes ont révélé, dans les relations franco-marocaines, un excédent des exportations sur les importations. Mais il est nécessaire de souligner que cet excédent apparaît comme insignifiant si on le compare aux déficits enregistrés les années précédentes.

De 1920 à 1938 compris, les importations franco-algériennes au Maroc se sont élevées à 14.919.054.000 francs. Durant la même période, les exportations marocaines à destination de la métropole et de la colonie voisine se sont montées à 7.337.985.000 francs. Durant ces 19 années, le Maroc n'a donc pas vendu à la métropole et à l'Algérie la moitié de ce qu'il leur a acheté.

De tels chiffres suffisent à prouver qu'en dépit de critiques hâtives et superficielles, les échanges franco-marocains ont été, dans l'ensemble, beaucoup plus favorables à la métropole qu'au Protectorat.

••

Il n'en est pas moins vrai que, durant les dernières années, la part de la France et de l'Algérie dans le commerce extérieur du Protectorat a marqué une tendance à se réduire, aussi bien aux exportations qu'aux importations.

Les importations franco-algériennes au Maroc, constamment supérieures à un milliard entre 1926 et 1931, oscillent depuis six ans entre huit cents et quatre cents millions de francs.

Les causes de cette réduction sont multiples. On peut les grouper sous trois chefs principaux : achèvement de la pacification et de l'équipement du Protectorat, concurrence étrangère, baisse du commerce d'exportation français en général.

1° De 1926 à 1932, les fournitures de la métropole au Maroc ont atteint un chiffre très élevé en raison des besoins d'un nombreux corps d'occupation, des travaux effectués pour la mise en valeur du pays (routes, voies ferrées, barrages, ports, etc.) et de la constitution de l'outillage des entreprises privées. Il est évident que de

telles livraisons répondaient à des nécessités exceptionnelles et ne pouvaient avoir un caractère permanent ;

2° La période de pacification et d'équipement s'est achevée au moment où, en raison de la crise économique universelle, de nombreux pays ont commencé à recourir au dumping pour stimuler leurs ventes extérieures. Le régime particulier du Maroc ne lui a pas permis de se défendre, ni de défendre le commerce métropolitain contre cette concurrence anormale.

A ce propos, il paraît nécessaire de rappeler que, si le Maroc est contraint d'accueillir sur son territoire les productions de tous les pays étrangers sans établir entre ceux-ci aucune discrimination et sans pouvoir réserver à la métropole aucun avantage préférentiel, cette situation a pour origine les obligations internationales contractées par la France antérieurement à l'établissement du Protectorat. Ces obligations ont constitué la contre-partie de la reconnaissance du Protectorat français par les puissances. La métropole en a retiré les avantages politiques qu'elle en escomptait. Il ne serait pas équitable de tenir rigueur au Maroc d'un état de droit à la création et au maintien duquel il est totalement étranger. Au surplus, l'initiative de la révision des traités qui ont soumis le Maroc au régime dit de la porte ouverte appartient au gouvernement de la métropole, et c'est à celui-ci d'en faire usage s'il estime que les intérêts de l'économie française sont gravement compromis ;

3° Enfin, sous l'influence de causes diverses, le déficit du commerce extérieur de la France ne cesse de croître depuis plusieurs années. Il eût été surprenant que le Maroc fit exception à cette règle générale.

En se basant sur les statistiques métropolitaines, on constate que le pourcentage qui exprime le rapport des exportations aux importations (pour l'ensemble du commerce de la France avec ses territoires d'outre-mer et les pays étrangers) est tombé de 97,12 % en 1928 à 43,43 % en 1937. Or, en utilisant les renseignements fournis par les statistiques chérifiennes, on observe que le même pourcentage, dans les relations du Maroc avec la France et l'Algérie, était de 208,45 % en 1938 et 92,13 % en 1937. Ce qui autorise à dire que le Protectorat n'a pas cessé d'être pour la métropole un de ses meilleurs clients. Cela est vrai non seulement par rapport aux pays étrangers, mais encore par comparaison avec les autres territoires français d'outre-mer. En 1937, le déficit des échanges franco-coloniaux était de 3.560 millions. La balance n'était favorable à la métropole qu'avec la Tunisie et la Syrie. L'excédent des importations sur les exportations atteignait 957 millions pour le commerce avec l'Afrique occidentale française, 912 millions pour le commerce avec l'Indochine, 872 millions pour le commerce avec les territoires non spécialement dénommés, 510 millions pour le commerce avec l'Algérie, 221 millions pour le commerce avec Madagascar et 168 millions seulement pour le commerce avec le Maroc (Ce dernier chiffre, qui ne correspond pas à celui, cité plus haut, des statistiques chérifiennes, est extrait des statistiques métropolitaines qui, dans l'évaluation des importations

marocaines en France, tiennent compte du coût du transport et des frais accessoires, alors qu'il n'en est pas fait état par les douanes chérifiennes au moment de l'exportation hors du Maroc.). A n'en juger que par les résultats bruts de la balance commerciale, le Maroc est un des meilleurs clients coloniaux de la métropole.

°°

Lorsqu'on prend la peine d'analyser en détail les statistiques marocaines d'importation, l'on constate tout d'abord que, si la métropole ne participe en aucune manière à la fourniture de certains produits de base, c'est qu'elle en est elle-même insuffisamment pourvue.

Tel est le cas, notamment, pour les hydrocarbures et leurs dérivés, la houille, les sucres bruts, les thés verts (dont l'Indochine ne produit pas encore les qualités consommées au Maroc). Ce groupe de produits, dont le Maroc est obligé de s'approvisionner à l'étranger, représente à lui seul environ 325 millions, c'est-à-dire 18 % des importations marocaines.

Par contre, le commerce métropolitain occupe dans de nombreux secteurs une position privilégiée. Certes, le Gouvernement du Protectorat observe loyalement les obligations internationales qui lui ont été imposées, mais il faut reconnaître que certaines circonstances de fait ont pour résultat de faciliter grandement le placement des marchandises françaises au Maroc.

Il est naturel tout d'abord que la population du Protectorat, ayant conservé les goûts et les habitudes contractés dans la métropole, préfère dans de nombreux cas les produits nationaux à leurs similaires étrangers. C'est ce que l'on peut appeler la protection psychologique. Il est possible d'en citer de très nombreux exemples.

C'est ainsi qu'on ne verra pas un médecin français établi au Maroc prescrire des remèdes américains ou allemands. Un médecin français prescrira normalement des remèdes français, parce que l'enseignement qu'il a reçu, les revues qu'il lit, les prospectus qui lui sont adressés ne concernent guère que des remèdes français.

En 1937, la France a fourni au Maroc pour 13.700.000 francs de médicaments, alors que les importations en provenance d'autres pays n'ont pas atteint un million. Il en est ainsi pour les eaux minérales (27.979 quintaux de France et 125 seulement de l'étranger), pour les instruments de médecine, de chirurgie, de laboratoire, etc.

De même, les livres qui sont vendus au Maroc sont, dans une très forte proportion, des livres français, uniquement parce que la clientèle des librairies est française. En 1937, les achats de livres français ont été de 13.100.000 francs. Les importations en provenance d'autres pays étrangers ne concernent pour ainsi dire que des achats de livres égyptiens destinés à la clientèle musulmane.

En de telles matières, la considération du prix d'achat n'intervient en aucune façon. C'est l'habitude de la vie française qui est déterminante. Des observations analogues peuvent être faites pour les articles de mode. La France tient la tête pour les importations de tissus de lin, de tissus de laine, de tissus de soie pure ou mélangée, de bonneterie en laine ou en soie artificielle, de vêtements confectionnés, de gants, de chapeaux, etc.

Il en est de même en matière de parfumerie. La France fournit environ les neuf dixièmes des savons, parfums et autres produits du même genre consommés au Maroc.

Les Français du Maroc donnent également la préférence aux spécialités alimentaires de la métropole. C'est le cas, en particulier, pour les conserves de viandes, de poissons et de légumes, les fromages, les pâtes alimentaires, les bonbons, les chocolats, les huiles d'olives, les vins, les bières, les eaux-de-vie et les liqueurs. Les fournitures françaises à ces titres divers atteignent près de 25 millions de francs.

L'habitude d'acheter en France des produits spécifiquement français est d'ailleurs mise en évidence par les statistiques relatives aux importations par colis postaux. Celles-ci ont atteint en 1937 la valeur de 53.700.000 francs, soit à peu près le dixième du total des ventes métropolitaines au Maroc.

En dehors des exemples qui viennent d'être cités et qui se présentent tout naturellement à l'esprit, il existe une infinité d'autres cas dans lesquels les marchandises françaises bénéficient d'une protection de fait, sans la moindre intervention législative ou administrative. Tout d'abord, les maisons de commerce ou les entreprises industrielles métropolitaines qui ont établi des filiales au Maroc fournissent souvent à ces dernières des matières premières, des machines, des produits semi-fins et des emballages d'origine française. Soit parce que les achats sont faits en commun par les maisons-mères, aussi bien pour le compte de leurs entreprises métropolitaines que pour celui des filiales marocaines, soit parce que les firmes établies au Maroc comptent dans leurs conseils d'administration des personnalités françaises possédant des intérêts dans d'autres entreprises, il existe une solidarité de fait entre les établissements français et les établissements marocains, et cette solidarité se traduit par des importations françaises.

Ceci explique que, même à l'époque où les prix français étaient nettement supérieurs aux prix mondiaux, la France soit demeurée le principal fournisseur du Maroc pour de nombreux produits industriels : machines, matériel d'imprimerie, appareils électriques, appareils de lavage et de mesurage, appareils de chauffage et d'éclairage, pièces détachées de machines, outils en métaux et coutellerie, ouvrages en fonte, serrurerie et robinetterie, fers et aciers, etc. La liste détaillée en serait très longue, il suffit de parcourir attentivement les statistiques chérifiennes pour s'en convaincre.

Enfin, la régularité et la fréquence des communications maritimes ou aériennes avec la métropole permettent d'entretenir certains courants commerciaux, que la concurrence étrangère ne peut contrarier parce qu'elle ne dispose pas des mêmes moyens de transport. Pour n'en citer qu'un exemple, la France a vendu au Maroc en 1937 pour environ 118 millions de sucres raffinés et cristallisés, soit environ 70 % des importations totales de cette denrée et presque le cinquième des importations totales de la métropole au Maroc.

°°

Cet examen rapide de la situation des importations françaises au Maroc met bien en évidence la situation prépondérante du commerce français dans le Protectorat et permet de répondre à certaines critiques tendancieuses.

Sans déborder le cadre de cette note consacrée aux importations françaises au Maroc, il convient de faire observer, en terminant, que, pour apprécier équitablement les avantages d'ordre économique que la métropole retire de ses relations avec le Protectorat, il faut aussi faire entrer en ligne de compte d'autres éléments que ceux qui apparaissent dans les statistiques douanières

Le Maroc apporte, en effet, une contribution très appréciable à l'actif de la balance des comptes métropolitains. Chaque année, 25 à 30.000 Français — commerçants, colons, officiers ou fonctionnaires — vont séjourner pendant plusieurs semaines en France où ils dépensent ce qu'ils ont gagné au Maroc. On est certainement au-dessous de la réalité en évaluant cet apport à une centaine de millions.

D'autre part, la population et les entreprises françaises du Maroc procèdent à des envois massifs de fonds vers la métropole, soit pour y placer une partie de leurs épargnes, soit pour rémunérer les sommes investies dans l'industrie ou le commerce, soit encore pour répartir les bénéfices ou payer des impôts. En règle générale, le Maroc vire annuellement à la France pour 600 millions

de francs de chèques postaux ou de mandats, alors que le courant inverse n'est que d'une centaine de millions environ.

° °

Les Français du Maroc s'emploient de tout leur pouvoir et de toute leur activité à protéger et à développer les positions économiques nationales dans le Protectorat. Mais ce n'est pas une cause perdue qu'ils défendent. Le domaine dont ils ont la garde est un domaine florissant et prospère, qui tient avec honneur sa place dans l'économie de l'Empire français.

(Communiqué par le service du commerce et de l'industrie.)

NOTE SUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR DU MAROC EN 1936, 1937, 1938.

La présente note est établie d'après les statistiques douanières, telles qu'elles viennent d'être publiées au *Bulletin comparatif trimestriel du mouvement commercial et maritime de la zone française du Maroc*, pendant les années 1938, 1937 et 1936.

Le commerce total marque de faibles variations en poids (3.173.850 t. en 1938, au lieu de 3.261.079 t. en 1937 et 2.931.596 t. en 1936) et une forte augmentation en valeur (3.629.097.000 fr. en 1938, au lieu de 2 milliards 909.553.000 fr. en 1937 et 1.931.985.000 fr. en 1936).

Le trafic maritime demeure à peu près constant : 2.947.148 tonnes en 1938, au lieu de 2.975.198 tonnes en 1937 et 2.770.956 tonnes en 1936. Les réductions enregistrées à Casablanca (108.893 t. en moins en 1938), à Agadir (20.901 t. au lieu de 25.591 t.) et à Mogador (15.977 t. au lieu de 28.137 t.) ont pour corollaire les augmentations constatées à Port-Lyautey (38.318 t. en plus), à Rabat (27.233 t. en plus), à Safi (16.315 t. en plus), à Fedala (13.909 t. en plus), à Mazagan (1.918 t. en plus). Le trafic terrestre par Oujda a considérablement fléchi par rapport à l'année 1937 (59.179 t. en moins).

Les importations pendant l'année 1938 se sont élevées à 912.857 tonnes, valant 2.126.835.000 francs, au lieu de 999.540 tonnes valant 1.765.624.000 francs pour l'année 1937 et au lieu de 861.760 tonnes valant 1 milliard 150.502.000 francs en 1936. Le tonnage a donc diminué par rapport à 1937, tout en augmentant par rapport à 1936, mais les valeurs se sont fortement accrues dans les deux cas. La réduction de tonnage constatée par rapport à 1937 (environ 87.000 t.) porte sur tous les compartiments : matières animales, végétales ou minérales et fabrications. Les importations de matières animales ou de produits fabriqués sont en régression même sur celles de l'année 1936. La valeur moyenne de la tonne de marchandises importées est passée de 1.335 fr. 50 en 1936 à 1.766 fr. 43 en 1937 et à 2.329 fr. 86 en 1938.

Le volume des exportations est identique à celui de l'année précédente : 2.260.993 tonnes en 1938, au lieu de 2.261.539 tonnes en 1937 et de 2.060.829 tonnes en 1936. On enregistre une sensible hausse des valeurs : 1.502.262.000 francs en 1938, au lieu de 1.143.930.000 francs en 1937 et 781.484.000 francs en 1936. La valeur moyenne de la tonne de marchandises exportées ressort à 664 fr. 43 en 1938, au lieu de 565 fr. 81 en 1937 et 377 fr. 55 en 1936.

L'excédent des importations sur les exportations est un peu supérieur à celui de 1937 : 624.573.000 francs

au lieu de 621.694.000 francs en 1937 et de 369.018.000 francs en 1936. Mais le rapport des exportations aux importations est le plus élevé que l'on ait encore enregistré : 70 % en 1938, au lieu de 65 % en 1937 et de 68 % en 1936. La balance commerciale continue donc à tendre vers l'équilibre.

Les principaux fournisseurs du Maroc ont été, par ordre d'importance, la France et l'Algérie (745 millions, au lieu de 574 millions), le Japon (222 millions, au lieu de 155 millions), la Belgique (138 millions, au lieu de 121 millions), les Etats-Unis (116 millions, au lieu de 120 millions), la Chine (116 millions, au lieu de 78 millions), l'Italie (79 millions au lieu de 47 millions), les Pays-Bas (65 millions, au lieu de 55 millions), l'Angleterre (56 millions, au lieu de 51 millions).

Les meilleurs clients du Maroc ont été la France et l'Algérie (856 millions, au lieu de 653 millions), l'Italie (135 millions, au lieu de 86 millions), l'Angleterre (104 millions, au lieu de 89 millions), la Belgique (78 millions, au lieu de 64 millions), l'Allemagne (56 millions, au lieu de 40 millions), les Pays-Bas (53 millions, au lieu de 38 millions), l'Afrique occidentale française (28 millions, au lieu de 22 millions).

Le Maroc a une balance commerciale favorable avec la France et l'Algérie (111 millions, au lieu de 79 millions), l'Italie (56 millions, au lieu de 38 millions), l'Angleterre (48 millions, au lieu de 38 millions), l'Afrique occidentale française (27 millions, au lieu de 21 millions), l'Union sud-africaine (14 millions, au lieu de 16 millions), l'Allemagne (excédent de 13 millions en 1938, au lieu d'un déficit de 6 millions en 1937 et de 19 millions en 1936).

Aux importations on enregistre des diminutions en ce qui concerne les articles suivants :

	en 1938	en 1937
Beurres	8.864 qx.	12.151 qx.
Fromages	15.623 —	18.348 —
Poissons conservés, marinés etc.....	1.127 —	2.041 —
Blé	5.143 —	510.885 —
Semoules et semoulettes	2 —	1.499 —
Riz et farines de riz	106.916 —	279.948 —
Sucres raffinés	1.119.266 —	1.195.501 —
Huiles de soya	25.947 —	34.532 —
Huiles de lin	64 —	19.620 —
Bois de chêne	17.528 —	21.758 —
Bois de sapin	179.865 —	261.022 —
Vins de liqueur	5.968 hl.	7.136 hl.
Chaux	288 t.	528 t.
Ciments	46.756 —	51.194 —
Houille crue et briquettes	137.816 —	157.087 —
Pétroles	126.131 hl.	186.219 hl.
Paraffine	56.109 qx.	62.280 qx.